

Le Président

A

Monsieur le député Alain Suguenot
6 place Carnot
21200 BEAUNE

mercredi 4 mai 2011

Monsieur le député,

L'Union Française de l'Hélicoptère, que j'ai l'honneur de présider, ainsi que ses membres, en particulier ceux du Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères, ont lu avec une grande satisfaction, le texte de la question écrite que vous avez adressée à monsieur le Ministre de l'Agriculture, à propos de l'avenir du traitement phytopharmaceutique par hélicoptère.

Les fantasmes et les symboles véhiculés par l'hélicoptère en ont fait un enjeu emblématique pour les adeptes d'une forme de développement durable érigé en dogme. Merci, Monsieur le député, de porter l'argumentation chiffrée qui illustre la bêtise d'une telle position de principe. Le sujet que vous abordez est à rapprocher d'autres thèmes, comme que par exemple la surveillance des voies ferrées ou l'entretien du réseau électrique qui montrent qu'à l'analyse, l'emploi de l'hélicoptère peut être le moyen le plus écologique pour faire face à un problème urgent, et même parfois pour traiter certaines situations habituelles.

Outre la précision et la rapidité d'intervention qui rendent ce moyen effectivement le moins nuisant, il convient de signaler à quel point ces métiers exigent une technique de haute volée dont la maîtrise suppose une activité régulière soutenue. Ainsi, vouloir en réserver l'usage à des cas d'urgence extrême, tel que le prévoit le texte d'interdiction de l'épandage phytopharmaceutique, revient donc à inscrire dans la loi, une perte de compétences qui fera évidemment défaut le jour où il sera indispensable d'y faire appel.

De manière à faire converger nos efforts dans le règlement de ce dossier, j'ai l'honneur de vous proposer de vous rencontrer, suivant les modalités que je laisse le soin à vos services de fixer avec moi.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Dominique Orbec,
Président de l'Union Française de
l'Hélicoptère



Question N° : 102743 / 2011 de M. Alain Suguenot (Côte-d'Or)

M. Alain Suguenot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le traitement de la vigne par hélicoptère.

Ce système introduit en Bourgogne en 1968 serait sur le point d'être remis en cause. Les traitements s'étalent de fin mai à mi-juillet soit, selon les années, de 6 à 11 ou 12 applications, spécifiquement pour lutter contre le mildiou (bouillie bordelaise) et contre l'Oïdium (souffre liquide).

En début de saison, et pour 2 mois et demi, toutes les vignes sont marquées avec des panneaux tous les 12 rangs. Les points de posé pour l'hélicoptère sont organisés le plus près possible des vignes. L'hélicoptère ne traite qu'en montant, jamais en descendant, afin de voler à 50 /70 cm au dessus de la vigne. Avec l'effet Vortex, le produit qui sort des buses adaptées et anti-gouttes est très bien réparti dans le feuillage. Il y a très peu de dérive et l'application est bonne. Étant donné la vitesse de l'hélicoptère, 60 Litres de produit traitant par hectare sont appliqués. A titre de comparaison, il faudrait 250 à 450 litres / hectare pour un tracteur. Le temps de traitement par hélicoptère, tout compris, c'est -à-dire les translations d'une vigne à l'autre, les posés, les remplissages, l'application, le nettoyage final est de 7 heures pour 110 hectares répartis sur 40 kilomètres ; ce qui représente 3,8 minutes par hectare tout compris. En tracteur, il faut 8 fois plus de temps, et ainsi, pour le même travail, investir dans 5 enjambeurs qui devront travailler en même temps.

L'hélicoptère permet de traiter 10 minutes après un orage, ce qui représente un avantage considérable en permettant d'éviter de plus importants traitements. Un autre avantage est que le traitement par hélicoptère permet d'éviter le tassement des sols, ce qui est réellement fondamental lorsqu'on connaît l'importance de la faune vivant dans le terre, et qui est primordial pour la culture de la vigne et la notion de terroir.

Le traitement par hélicoptère étant une solution raisonnée, très appréciée des viticulteurs, et représentant un enjeu économique important pour la région il lui demande ce qu'il en est réellement de son projet de suppression.